

individuelle de \$282, à \$30,825,049, soit une moyenne individuelle de \$487. Pendant cette période de six années les pensions versées aux ayants-droit ont presque doublé numériquement, mais celles versées aux ex-militaires ont presque triplé. Quant au coût de ces pensions durant la même période, celles versées aux ayants-droit ont simplement triplé, tandis que celles attribuées aux combattants eux-mêmes représentaient en 1924, une somme presque sextuple du total c'e 1918, ce qui constitue un taux d'accroissement comparativement plus grand. A la fin de l'exercice budgétaire 1921, ces pensions formaient une somme de \$31,184,838, mais à la fin de l'exercice 1923, on constatait une décroissance d'environ \$360,000.

PENSIONS EN COURS AU 31 MARS 1918-1924.

Année.	Ayants droit.		Invalides.		Total.	
	Nombre de pensions.	Montant.	Nombre de pensions.	Montant.	Nombre de pensions.	Montant.
		\$		\$		\$
1918.....	10,488	4,168,602	15,335	3,105,126	25,823	7,273,728
1919.....	16,753	9,593,056	42,932	7,470,729	59,685	17,063,785
1920.....	17,823	10,841,170	69,203	14,335,118	87,026	25,176,288
1921.....	19,209	12,954,141	51,452	18,230,697	70,661	31,184,838
1922.....	19,606	12,687,237	45,133	17,991,535	64,739	30,678,772
1923.....	19,794	12,279,621	43,263	18,142,145	63,057	30,421,766
1924.....	19,971	12,037,843	43,300	18,787,206	63,271	30,825,049

VI.—AUTRES ORGANES ADMINISTRATIFS.

1.—Commission de la Terre au Soldat.

L'Annuaire de 1921 présentait, pages 831-832, un résumé de la situation et des travaux de cette institution.

A la fin de l'année 1924, le nombre des vétérans établis dans des fermes par cette Commission était de 30,604; sur ce nombre 24,148 avaient reçu des prêts s'élevant à \$103,150,099; quant aux autres, ils ne s'étaient pas prévalus de ce droit. Voici l'énumération des sommes déboursées:

Achat de terres.....	\$ 59,800,229
Remboursement d'hypothèques.....	2,559,260
Travaux de défrichement, constructions, etc..	10,608,980
Achat de bétail et d'outillage agricole.....	29,782,431
En faveur d'Indiens démobilisés (par l'interm. du départ. des Affaires Indiennes).....	399,199
Total.....	\$103,150,099

Depuis le printemps de 1924, les candidatures ont été limitées aux catégories suivantes:

1. Ex-militaires demandant à acheter des fermes appartenant à la Commission.

2. Soldats-colons déjà établis mais ayant négligé de solliciter un prêt; dans ce dernier cas, le prêt à consentir est limité, en vertu de l'article 25 de la loi, à 50 p.c. de la valeur de la terre; il ne peut avoir d'autre objet que le remboursement d'hypothèques et ne peut en aucun cas excéder \$5,000.